

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal dûment convoqué et tenue le lundi le 18 novembre 2019 à 19 h.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau et monsieur Maxime Bélanger.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation des procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 octobre 2019 à 19 h.
 - b) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2019 à 18 h 30.
4. **Administration, finances et qualité de services**
 - a) Rapport de la mairesse et responsables de comités.
 - b) Présentation et approbation des comptes.
 - c) Dépôt de transferts budgétaires (Ville et Agglomération).
 - d) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
 - e) Dépôt des états de projections budgétaires et des états comparatifs de la Ville au 31 octobre 2019.
 - f) Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt # 146-2019 pour l'achat d'une chargeuse et d'équipements divers.
 - g) PG Solutions Inc. – Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) PGMégagest, Gestionnaire municipal, AccèsCité-UEL, et Première ligne Prévention - 2020.
 - h) Programme de subvention Supplément au loyer – Marché privé (SL1) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).
 - i) États financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2018 et budget révisé 2019 – Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut et nomination Mme Julie Moreau au C. A.
 - j) Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) MRC et nominations Mme Gisèle Dicaire et Mme Julie Moreau au Comité MADAF.
 - k) Abrogation de la résolution # 7005-08-2019 Reconnaissance de l'organisme – Association des chemins privés de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
 - l) Autorisation d'emprunt temporaire pour règlement # 136-2019.
 - m) Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Renouvellement des assurances générales de la Ville pour l'année 2020.
 - n) Addenda contrat de travail de l'Employé cadre # RH-3002.
5. **Sécurité civile, sécurité incendie et sécurité publique.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Embauche – M. Charles Bordeleau, pompier et premier répondant.
6. **Travaux publics et services techniques**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Résultats d'ouverture de soumissions – Approvisionnement en carburants diesel et essence 2020-2022 – Dossier # TP-201908-44.
 - c) Résultats d'ouverture de soumissions - Achat d'une chargeuse articulée avec équipements et rachat en option - Dossier # TP-201909-54.
 - d) Résultats d'ouverture des soumissions - Achat d'une camionnette 2019 ou plus récent Ford ou GMC – Dossier # TP-201910-60.
 - e) Recommandation de paiement et réception provisoire – Travaux ajout 3^e puits au 20, chemin Guénette – Dossier # HYG-201807-33 – Nordmec Construction Inc.
 - f) Usine d'épuration et étangs aérés – Mandat pour suivi et échantillonnage 2020 – Dossier # TP-201911-73 – Aquatech Société de gestion de l'eau inc.
 - g) Ajout à la résolution # 6335-04-2018 Services professionnels en arpentage – Servitude Masson.
 - h) Rapport et attestation de dépenses pour subvention 2019 – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Projets particuliers d'amélioration – Dossier # 00028715-1 – 77012 (15) – 2019-09-13-14.
 - i) Rapport et attestation de dépenses pour subvention 2019 – Programme d'aide à la voirie locale - Volets Projets particuliers d'amélioration Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux – Dossier # 00027694-1 – 77012 (15) – 2018-07-25-35.
 - j) Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local.
 - k) Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 – Rapport final.
7. **Urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Comité consultatif d'urbanisme – Renouvellement de mandats.
 - c) Comité consultatif sur l'environnement – Renouvellements de mandats.
 - d) Demande de dérogation mineure # 2019-DM-00040 - 247, rue du Lac-Marier – dimensions et superficies de 3 nouveaux lots.

- e) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale # 2019-PIIA-00041 - 7, rue du Domaine-Brière.
- f) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale # 2019-PIIA-00042 – 74, rue de la Montagne-Verte.
- g) Remboursement de frais d'analyses d'eau de lacs – Association de propriétaires – Demandes 2019.
- h) Modification de l'horaire 2020 - Écocentre.
- i) Achat d'un conteneur pour entreposage de bacs de matières résiduelles à l'écocentre.
- 8. **Communications, loisirs, événements et culture.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Programmation et activités de Lac Masson en fête – Contrats et mandats divers 2020.
 - c) Tarification et programmation des cours et activités Hiver 2020.
 - d) Rencontres intergénérationnelles à travers l'art du portrait 2020-2021.
- 9. **Correspondance.**
 - a) Lettre de la ministre André Laforest, MAMH – Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes.
- 10. **Affaires nouvelles.**
 - a) Adoption du règlement # 106-2018-A01 modifiant le règlement # 106-2018 permettant la circulation des véhicules hors route, motoneiges ou véhicules tout-terrain, sur certains chemins municipaux afin d'ajouter une traverse de motoneiges sur le chemin Fridolin-Simard et sur le chemin de Chertsey (sentier 43).
- 11. **Période de questions.**
- 12. **Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 7 membres.

7109-11-2019

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé avec les modifications suivantes :

- le point 4. i) est modifié pour y ajouter la nomination de Mme Julie Moreau au C. A. ;
- le point 4. j) est modifié pour y ajouter les nominations de Mme Gisèle Dicaire et de Mme Julie Moreau au Comité MADAF ;
- et le point 10 a) Adoption du règlement # 106-2018-A01 modifiant le règlement # 106-2018 permettant la circulation des véhicules hors route, motoneiges ou véhicules tout-terrain, sur certains chemins municipaux afin d'ajouter une traverse de motoneiges sur le chemin Fridolin-Simard et sur le chemin de Chertsey (sentier 43), est ajouté en affaire nouvelle.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

7110-11-2019

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 22 OCTOBRE 2019 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 22 octobre 2019 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 octobre 2019 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

7111-11-2019

3. b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 NOVEMBRE 2019 À 18 H 30.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2019 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2019 à 18 h 30 soit et est approuvé avec la modification suivante :

- La résolution # 7106-11-2019 Embauche – Concours d'emploi # 201910-34 – Inspecteur en urbanisme – M. Nicolas Guillot, est modifié en ajoutant au premier QUE, à la fin, suivant « travail » le texte suivant : « selon la lettre d'entente à intervenir avec le syndicat ».

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

4. a) RAPPORT DE LA MAIRESSE ET RESPONSABLES DES COMITÉS.

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, fait rapport au conseil.

Madame la conseillère, Julie Moreau, fait rapport au conseil.

7112-11-2019

4. b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes pour les périodes énoncées ci-dessous par le trésorier remplaçant, monsieur Georges Robitaille, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 861 024.30 \$;

ATTENDU que les chèques # 31 947 et # 32 016 sont inexistants ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve et/ou entérine le paiement des comptes suivants :

Types	Période	No chèques	Total
Dépenses incompressibles	du 18 octobre 2019 au 14 novembre 2019	# 31 945 à 32 003	730 296.13 \$
Déboursés	au 14 novembre 2019	# 32 004 à 32 104	130 728.17 \$

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Georges Robitaille
Trésorier remplaçant

7113-11-2019

4. c) DÉPÔT DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (VILLE ET AGGLOMÉRATION).

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville et l'Agglomération doivent disposer de crédits suffisants pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

ATTENDU les tableaux des transferts # 2019-044 à # 2019-067 à être déposés au conseil tels que préparés par le trésorier, monsieur Georges Robitaille ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte du dépôt des tableaux des transferts à être déposés au conseil lesquels sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

4. d) DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL.

En conformité avec l'article # 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (E-2.2.), les élus, madame Gisèle Dicaire, monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin et madame Julie Moreau ont déposé devant le conseil municipal leur déclaration des intérêts pécuniaires dans les délais requis.

Le conseil prend acte du dépôt des déclarations.

4. e) DÉPÔT DES ÉTATS DE PROJECTIONS BUDGÉTAIRES ET DES ÉTATS COMPARATIFS DE LA VILLE AU 31 OCTOBRE 2019.

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier remplaçant, monsieur Georges Robitaille, dépose l'état des projections budgétaires de l'exercice courant au 31 décembre 2019 et les états comparatifs en date du 31 octobre 2019.

Le conseil prend acte du dépôt des documents.

4. f) DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 146-2019 POUR L'ACHAT D'UNE CHARGEUSE ET D'ÉQUIPEMENTS DIVERS

La greffière, madame Judith Saint-Louis, dépose conformément à la procédure édictée à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 31 octobre dernier pour le règlement d'emprunt # 146-2019 décrétant un emprunt au montant n'excédant pas 355 450 \$ pour défrayer les coûts d'acquisition d'une chargeuse sur roues et d'équipements divers et autorisant une taxe spéciale. Ce dernier atteste l'approbation des personnes habiles à voter du règlement, aucune demande n'ayant été enregistrée sur un nombre minimal de 294 pour exiger un référendum.

Le conseil prend acte du dépôt du certificat.

4. g) PG SOLUTIONS INC – RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) PGMÉGAGEST, GESTIONNAIRE MUNICIPAL, ACCÈSCITÉ-UÉL ET PREMIÈRE LIGNE PRÉVENTION – 2020.

ATTENDU la proposition # CESA33362 de PG Solutions inc. datée du 1^{er} décembre 2019 relativement au contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques municipales (CESA) PGMégaGest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 au montant de 11 465.00 \$ plus les taxes applicables (13 181.90 \$ toutes taxes comprises) ;

7114-11-2019

ATTENDU la proposition # CESA33885 de PG Solutions inc. datée du 1^{er} décembre 2019 relativement au contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques municipales (CESA) du Gestionnaire municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 au montant de 14 175.00 \$ plus les taxes applicables (16 297.72 \$ toutes taxes comprises) ;

ATTENDU la proposition # CESA34242 de PG Solutions inc. datée du 1^{er} décembre 2019 relativement au contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques municipales (CESA) AccèsCité-UÉL pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 au montant de 3 225.00 \$ plus les taxes applicables (3 707.94 \$ toutes taxes comprises) ;

ATTENDU la proposition # CESA34802 de PG Solutions inc. datée du 1^{er} décembre 2019 relativement au contrat d'entretien et soutien des applications de Logiciels Première Ligne pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 au montant de 1 470.00 \$ plus les taxes applicables (1 690.13 \$ toutes taxes comprises) ;

ATTENDU la recommandation favorable du trésorier remplaçant, monsieur Georges Robitaille ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les propositions de PG Solutions inc. précitées et portant respectivement les numéros CESA33362, CESA33885, CESA34242 et CESA34802 pour un montant global de 30 335.00 \$ (34 877.69 \$ toutes taxes comprises) lesquelles demeurent attachées à la présente pour en faire partie intégrante et autorise le Service de la trésorerie à acquitter les factures en temps et lieu.

QUE ces dépenses soient imputées et réparties aux postes budgétaires appropriés.

7115-11-2019

4. h) PROGRAMME DE SUBVENTION SUPPLÉMENT AU LOYER – MARCHÉ PRIVÉ (SL1) DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ).

ATTENDU que le ministre des Finances a annoncé, lors du discours sur le budget 2015-2016, la création de 5800 nouvelles unités d'ici 2019-2020 dans le cadre du programme Supplément de loyer ;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société a notamment pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ;

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de cette loi, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de renoncer à ses objets;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a, par le décret 869-2015 du 7 octobre 2015, autorisé la mise en œuvre du programme Supplément au loyer – Marché privé (SL1) ;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer une entente tripartite avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipale d'habitation des Pays-d'en-Haut dans le cadre du Programme Supplément au Loyer – Marché privé (SL1) ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la mairesse, madame Gisèle Dicaire, ou le maire suppléant en son absence et la directrice générale, madame Julie Forgues, ou la greffière en son absence, de la Ville centre agissant ici à titre de présidente et directrice générale pour et au nom de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, à signer l'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et l'Office municipale d'habitation (OMH) des Pays-d'en-Haut dans le cadre du Programme Supplément au Loyer – Marché privé (SL1).

QUE ce conseil autorise l'OMH des Pays-d'en-Haut à gérer le Programme Supplément au Loyer – Marché privé (SL1).

QUE ce conseil s'engage, au nom de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, à assumer 10 % des coûts du Programme.

7116-11-2019

4. i) ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018 ET BUDGET RÉVISÉ 2019 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES PAYS-D'EN-HAUT ET NOMINATION MME JULIE MOREAU AU C. A.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (chapitre S-8), l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et l'Office municipal d'habitation de la Ville de Sainte-Adèle ont été regroupés sous le nouveau nom « Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut » le 15 novembre 2017 par lettres patentes délivrées par le registraire du Québec effectives le 1^{er} janvier 2018 ;

ATTENDU la résolution # AG-898-01-2018 prise le 22 janvier 2018 par laquelle le conseil d'agglomération approuvait les prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) des Pays-d'en-Haut précisant la contribution de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel (numéro d'ensemble immobilier : 2214) à zéro sans déficit prévu ;

ATTENDU que l'Office dépose ses états financiers pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2018 ;

ATTENDU que les résultats démontrent un déficit réel pour l'année 2018 au montant de - 398 \$;

ATTENDU les corrections de 138 \$ du déficit précédent dont le solde au début était de 1 060 \$, le solde est donc de 800 \$ (surplus) ;

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires 2019 révisées pour un budget approuvé de 75 785 \$ et de la contribution municipale au montant de 809 \$;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prenne acte du dépôt des états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation (OMH) et autorise le Service de la trésorerie à procéder aux écritures comptables requises.

QUE ce conseil approuve les prévisions budgétaires 2019 révisées de l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut telles que présentées.

QUE ce conseil nomme madame Julie Moreau à titre de représentante municipale au conseil d'administration (C. A.) à compter de 2020 et ce jusqu'à ce que son successeur soit nommé par résolution.

7117-11-2019

4. j) PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) MRC ET NOMINATIONS MME GISÈLE DICAIRE ET MME JULIE MOREAU AU COMITÉ MADAF.

ATTENDU que le Secrétariat aux Aînés du Ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité Amis des Aînés (MADA) qui vise à :

- Adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux dans les municipalités et MRC du Québec ;
- Mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif;

ATTENDU que ce programme se décline en 2 volets, soit :

- Volet 1 : soutien à la réalisation et la révision de politiques et de plans d'action en faveur des aînés ;
- Volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés ;

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut et la Ville réalisent une démarche collective de révision de la politique MADA et de celle des familles, incluant des plans d'action respectifs, lesquels seront adoptés et rendus publics en décembre 2019;

ATTENDU que la MRC et la Ville reconnaissent le besoin de soutien d'une ressource dédiée à la coordination, la mise en œuvre et le suivi des plans d'actions (municipaux et MRC), afin d'assurer l'atteinte des résultats pour les actions intergénérationnelles et en faveur des aînés issues de la future politique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la MRC des Pays-d'en-Haut à présenter, dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, une demande de soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés (volet 2), de fournir l'ensemble des documents requis et d'y affecter les sommes spécifiées, et ce, pour les aînés 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

QUE ce conseil confirme que madame Gisèle Dicaire est l'élue responsable des questions des aînés.

QUE ce conseil nomme madame Julie Moreau à titre de représentante municipale au conseil d'administration (C. A.) du comité MADA Famille (MADAF) en remplacement de madame Lisiane Monette à compter de 2020 et ce jusqu'à ce que son successeur soit nommé par résolution.

7118-11-2019

4. k) ABROGATION DE LA RÉSOLUTION # 7005-08-2019 RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME – ASSOCIATION DES CHEMINS PRIVÉS DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

ATTENDU la résolution # 7005-08-2019 prise le 19 août 2019 à l'effet de reconnaître l'organisme « Association des chemins privés de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson » à titre d'organisme local de la Ville ;

ATTENDU que des modifications doivent être apportées dans la constitution d'un tel organisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil abroge la résolution # 7005-08-2019 à toute fin que de droit.

7119-11-2019

4. l) AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE POUR RÈGLEMENT # 136-2019.

ATTENDU les dispositions du règlement # 136-2019 décrétant l'acquisition de deux camions dix (10) roues et des équipements à neige, une dépense et un emprunt au montant de 716 000 \$;

ATTENDU qu'un emprunt temporaire est requis pour financer les dépenses à effectuer au montant global de 716 000 \$ pour le paiement prochain avant son financement permanent ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et mandate la mairesse, madame Gisèle Dicaire ou le maire suppléant en son absence, et le trésorier remplaçant, monsieur Georges Robitaille, ou la directrice générale, madame Julie Forgues en son absence, à obtenir un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut pour un montant de 716 000 \$ et à signer pour et au nom de la Ville tout document inhérent à l'octroi du crédit demandé.

7120-11-2019

4. m) MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2020.

ATTENDU le coût du renouvellement des assurances générales de la Ville, membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour l'année 2020 au montant de 73 658.00 \$ pour La Municipale, 10 855.00 \$ et 280.00 \$ pour La Municipale Automobile, les coûts des assurances accidents (LLOYDS) pour les bénévoles à 250.00 \$, les cadres et dirigeants à 350.00 \$ et les pompiers et premiers répondants à 650.00 \$ plus la taxe applicable de 9 % lorsqu'applicable ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à acquitter les factures pour ces dépenses en temps et lieu, totalisant un montant 93 763.00 \$ toutes taxes comprises, lesquelles sont imputées aux postes budgétaires appropriés.

QUE la greffière, madame Judith Saint-Louis, ou la directrice générale, madame Julie Forgues en son absence, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville tous les documents légaux qui découlent de la police.

7121-11-2019

4. n) ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ CADRE # RH-3002.

ATTENDU la demande d'ajustement de traitement et de conditions de travail à évaluer pour l'Employé cadre # RH-3002 en matière de service de garde ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale, madame Julie Forgues, à l'effet d'octroyer une prime pour la saison estivale également ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et mandate et autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, l'addenda au contrat de travail de l'Employé cadre # RH-3002 à intervenir à l'effet d'ajouter une prime de 3.38 \$/l'heure, assujettie à une indexation annuelle, pour la garde effectuée en saison estivale à compter de 2020 selon les modalités au contrat.

5. SÉCURITÉ CIVILE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE.

5. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Monsieur le conseiller, Maxime Bélanger, fait rapport au conseil.

7122-11-2019

5. b) EMBAUCHE – M. CHARLES BORDELEAU, POMPIER ET PREMIER RÉPONDANT.

ATTENDU les besoins en ressources humaines à titre de pompiers volontaires pour combler des postes vacants ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 *déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale* ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier, pour l'embauche d'un candidat rencontrant les critères d'embauche ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et procède à l'embauche de monsieur Charles Bordeleau, à titre de pompier volontaire et premier répondant au Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, aux conditions telles qu'édictées au règlement # AG-033-2015 et à la convention en vigueur au chapitre de la rémunération à compter des présentes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-22000-141.

6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES.

6. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Monsieur le conseiller, Bernard Malo, fait rapport au conseil.

7123-11-2019

6. b) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – APPROVISIONNEMENT EN CARBURANTS DIESEL ET ESSENCE 2020-2022 – DOSSIER # TP-201908-44.

ATTENDU les besoins de la Ville relatifs à l'approvisionnement en carburants Diesel clair, Diesel clair # 1 et Diesel hiver (pour génératrices) pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 (3 ans) ;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO) à compter du 25 septembre 2019 accompagné du devis pour l'approvisionnement en carburants # TP-201908-44 pour une quantité approximative de 507 000 litres et selon l'indice OBG fourni au 20 septembre 2019 pour les besoins comparatifs de la demande de soumissions ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues en date du 29 octobre 2019 à 15 h selon les tableaux suivants :

Soumissionnaires		Prix soumis au litre avant taxes selon étalon du 20 septembre 2019				Total avant taxes
		Essence 102000 l.	Diesel clair 231000 l.	Diesel clair # 1 168000 l.	Diesel # 1 hiver 6000 l.	
Énergie Sonic inc.	Profit	-0.015	-0.033	-0.033	0.015	530 907.00 \$
	Prix au litre	0.993	1.033	1.103	0.949	
Harnois Énergies inc.	Profit	-0.005	-0.005	-0.005	-0.005	542 979.00 \$
	Prix au litre	1.0030	1.0610	1.1310	0.9290	
Paul Grand'Maison inc.	Profit	-0.0100	-0.0100	-0.0100	-0.0100	540 444.00 \$
	Prix au litre	0.9980	1.0560	1.1260	.9240	
Corporation de pétroles Parkland	Profit	-0.0125	-0.0150	-0.0150	-0.0150	538 164.00 \$
	Prix au litre	0.9955	1.0510	1.1210	0.9190	
Mazout G. Bélanger	Profit	-0.015	-0.026	-0.026	0.020	533 730.00 \$
	Prix au litre	0.993	1.040	1.110	0.954	
Les Pétroles Goyer Ltée	Profit	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	540 444.00 \$
	Prix au litre	0.998	1.0560	1.1260	0.924	

ATTENDU la recommandation du directeur du service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, en faveur de la soumission conforme la plus basse et la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le prix soumis à la soumission de Énergie Sonic inc., soit une marge de profit fixe de (moins) -0.015 \$ du litre pour l'essence sans plomb E-10, de (moins) -0.033 \$ du litre le Diesel clair, de (moins) -0.033 \$ du litre pour le Diesel # 1 et une marge de 0.015 \$ le litre pour le Diesel # 1 hiver (pour génératrices) pour un montant global estimé pour la commande des trois prochaines années 2020 à 2022 de 530 907.00 \$ \$ plus les taxes applicables pour une quantité estimée à 507 000 litres de carburants, et lui octroie le contrat d'approvisionnement à commandes en carburants Diesel et essence pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 le tout selon l'indice du prix à la rampe région «Montréal » fluctuant tel que mentionné aux dispositions du devis # TP-201908-44.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 02-32000-630 et # 02-33000-630 et # 62-32000-630 et # 62-33000-630.

7124-11-2019

6. c) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ACHAT D'UNE CHARGEUSE ARTICULÉE AVEC ÉQUIPEMENTS ET RACHAT EN OPTION – DOSSIER # TP-201909-54.

Les conseillers, madame Lisiane Monette et monsieur Maxime Bélanger, déclarent leur conflit d'intérêts et se retirent de la discussion pour ce point.

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une chargeuse articulée avec équipements divers année 2019 et plus récente et le rachat optionnel de la chargeuse usagée John Deere 624G année 1996 qui a également été offerte en vente sur divers sites Internet selon le devis technique # TP-201909-54 et l'appel d'offres # TP-201910-54-A préparés par la greffière, madame Judith Saint-Louis et le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard ;

ATTENDU le tableau des résultats d'ouverture des soumissions reçues le 8 novembre 2019 avant 15 h pour la chargeuse neuve :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes chargeuse neuve et équipements	Prix soumis avant taxes pour Rachat chargeuse usagée
Excavation Monexc inc.		30 289.00 \$
Longus Equipement inc. pour Case 721G 2020	274 750.00 \$	25 000.00 \$
Toromont CAT Québec pour Caterpillar 938M 2019	333 000.00 \$	23 500.00 \$

ATTENDU que la soumission de Longus Équipement inc. s'avère être la soumission conforme la plus basse et la plus avantageuse pour l'achat de la chargeuse neuve ;

ATTENDU que la soumission d'Excavation Monexc inc. s'avère être la soumission conforme la plus avantageuse pour la chargeuse usagée ;

ATTENDU qu'un prix additionnel a été obtenu de Longus Equipement le 12 novembre 2019 pour un graisseur automatique omis par la Ville au devis au montant soumis de 7 500.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, en faveur de la soumission de Longus Équipement inc. pour l'achat de la chargeuse neuve incluant les équipements, le graisseur automatique et la garantie prolongée optionnelle de 60 mois/5000 h au montant additionnel de 6 150.00 \$ soit un montant total de 288 400.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, en faveur de la soumission d'Excavation Monexc inc. pour la vente de la chargeuse usagée au montant de 30 289.00 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les recommandations précitées en faveur de Longus Equipement inc. pour l'achat de la chargeuse neuve de marque CASE modèle 721G Tier IV final année 2020 plus les équipements EDF, le graisseur automatique et incluant la garantie additionnelle et lui attribue le contrat au prix de 288 400.00 \$ plus les taxes applicables (331 587.90 \$ toutes taxes comprises) le tout tel qu'il appert à sa soumission et selon les dispositions tel qu'il appert au devis précité et conditionnellement à l'approbation ministérielle du règlement d'emprunt # 146-2019 en processus d'approbation.

QUE ce conseil accepte de vendre la chargeuse usagée John Deere 624G 1996 à Excavation Monexc inc. au prix soumis de 30 289.00 \$ plus les taxes, si applicables, le tout tel quel et sans condition dont la prise de possession se fera une fois la livraison effectuée par Longus Equipement inc. de la chargeuse neuve et requiert le dépôt d'une somme de 3 482.48 \$.

QUE ce conseil affecte au règlement d'emprunt # 146-2019 le montant du produit de la vente de la chargeuse usagée soit 30 289.00 \$.

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, soit mandaté à représenter la Ville au présent contrat, pour l'inspection, la livraison et pour l'immatriculation des véhicules neufs et la remise du véhicule usagé en temps et lieu.

7125-11-2019

6. d) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 2019 OU PLUS RÉCENT FORD OU GMC – DOSSIER # TP-201910-60.

ATTENDU l'appel d'offres sur invitations pour la fourniture d'une camionnette 2019 ou plus récente de marques et modèles Ford- F-250 XLT ou GMC Sierra 2500 WT avec attache pour pelle et contrôles transmis selon le devis # TP-201910-60 et le rachat optionnel de la camionnette Ford-F-250 2010 qui a également été offerte en vente sur divers sites Internet selon le devis technique # TP-201910-60-A préparés par la greffière, madame Judith Saint-Louis et le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard ;

ATTENDU le tableau des résultats d'ouverture des soumissions reçues le 8 novembre 2019 avant 15 h pour la camionnette neuve :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes camionnette neuve	Prix soumis avant taxes camionnette usagée
Alliance Ford	53 430.00 \$	8 500.00 \$
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée	47 984.00 \$	6 000.00 \$
Ventes Ford Élite (1978) inc.	51 657.00 \$	2 000.00 \$

ATTENDU qu'aucune offre n'a été déposée pour seulement le rachat de la camionnette 2010 mise en vente ;

ATTENDU qu'après étude des soumissions, la soumission de Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée s'avère être la plus basse mais est jugée non conforme puisque la couleur du véhicule offert à la soumission n'est pas de couleur rouge exigée au devis comme tous les équipements du Service des travaux publics et services techniques ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, en faveur de la soumission conforme la plus avantageuse pour la Ville de Alliance Ford, qui confirme un modèle 2020 au même prix offert à sa soumission pour un 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de Alliance Ford pour la camionnette de marque Ford modèle F-250 XLT 2020 quatre roues motrices cabine multiplaces boîte de 6,75 pieds et lui attribue le contrat au prix de 44 930 \$ plus les droits et taxes applicables (51 675.51 \$ toutes taxes comprises), soit 53 430.00 \$ pour la camionnette neuve et 8 500.00 \$ pour le rachat du véhicule usagé qui est appliqué sur l'achat le tout tel qu'il appert à sa soumission et selon les dispositions tel qu'il appert au devis précité.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement sur une période de 6 ans.

7126-11-2019

6. e) RECOMMANDATION DE PAIEMENT ET RÉCEPTION PROVISOIRE – TRAVAUX AJOUT 3^E PUIITS AU 20, CHEMIN GUÉNETTE # HYG-201807-33 – NORDMEC CONSTRUCTION INC.

ATTENDU le règlement # 112A-2018 modifiant le règlement 112-2017 et décrétant une dépense au montant de 678 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer le coût des travaux d'amélioration de l'usine de production de l'eau potable prévus à la programmation partielle TECQ 2017-2018 ;

ATTENDU la résolution # 6517-08-2018 prise le 20 août 2018 par laquelle ce conseil acceptait le prix soumis à la soumission de Nordmec Construction inc. et lui attribuait le contrat pour des travaux de mise en place d'une pompe dans le 3^e puits de production d'eau potable, l'installation d'un groupe électrogène, la modification de la tuyauterie à l'usine Guénette et au surpresseur Masson, dans le cadre du programme TECQ 2017-2018 pour un montant de 333 852.65 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # HYG-201807-33 ;

ATTENDU la facture # N18812-RT du 13 septembre 2019 de Nordmec Construction inc. au montant de 17 290.63 \$ plus les taxes applicables pour la libération d'une partie de 5% de la garantie contractuelle ;

ATTENDU la recommandation de paiement pour le décompte # 6 pour les travaux tels que préparés par monsieur Sébastien Bérubé-Martin, ing. Équipe Laurence inc., datés du 11 août 2019 au montant de 17 290.63 \$ plus les taxes applicables pour la libération d'une partie de la retenue contractuelle de 5 % de même que sa lettre autorisant la réception provisoire des travaux complétés à compter du 9 août 2019 ;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les recommandations précitées et décrète la réception provisoire des travaux exécutés conformément au devis HYG-201807-33 et autorise le Service de la trésorerie à acquitter le paiement à Nordmec Construction inc. pour libérer une partie de la retenue contractuelle de 5 % sur l'ensemble du projet ce qui représente un montant de 17 290.63 \$ plus les taxes applicables (19 879.90 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # 112A-2018.

7127-11-2019

6. f) USINE D'ÉPURATION ET ÉTANGS AÉRÉS – MANDAT POUR SUIVI ET ÉCHANTILLONNAGE 2020 – DOSSIER # TP-201911-73 – AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

ATTENDU les besoins au Service des travaux publics et services techniques pour assurer le suivi des opérations des installations d'assainissement de l'usine de traitement des eaux usées par un opérateur certifié en fonction des obligations gouvernementales ;

ATTENDU la proposition de renouvellement de services du 29 octobre 2019 au montant de 3 806.40 \$ plus les taxes applicables d'Aquatech Société de gestion de l'eau inc. ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur remplaçant du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les personnes présentes et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission d'Aquatech, Société de gestion de l'eau inc., au prix forfaitaire annuel de 3 806.40 \$ plus les taxes applicables (4 376.41 \$ toutes taxes comprises) payables en 12 versements mensuels égaux de 317.20 \$ pour les tâches de prise en charge de la station d'épuration de type étangs aérés située au 40, rue du Galais le tout tel qu'il appert à sa proposition # 20190789 du 29 octobre 2019 laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-41400-410.

7128-11-2019

6. g) AJOUT À LA RÉOLUTION # 6335-04-2018 SERVICES PROFESSIONNELS EN ARPENTAGE – SERVITUDE MASSON.

ATTENDU la résolution # 6335-04-2018 prise le 16 avril 2018 par laquelle ce conseil mandatait Barry, Régimbald Lessard, arpenteurs-géomètres, pour le piquetage de la servitude Masson selon sa proposition du 26 février 2018 au montant de 1 000.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU que les besoins ont été modifiés suivant l'évolution du dossier de drainage de cette servitude et qu'une proposition supplémentaire a été déposée le 31 octobre 2019 au montant de 1 800.00 \$ pour un levé et piquetage supplémentaire pour la servitude du chemin Masson entre la rue des Sapins et le chemin d'Estérel ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des Travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les personnes présentes et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la proposition du 31 octobre 2019 au dossier # 9298 de M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre au montant de 1 800.00 \$ et modifie le mandat d'arpentage pour la servitude Masson pour un montant total de 2 800.00 \$ plus les taxes applicables.

7129-11-2019

6. h) RAPPORT ET ATTESTATION DE DÉPENSES POUR SUBVENTION 2019 – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – DOSSIER # 00028715-1 – 77012 (15) – 2019-09-13-14.

ATTENDU la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accordée pour l'amélioration du réseau routier au montant de 20 000.00 \$ telle que confirmée à la lettre du ministre, monsieur François Bonnardel, datée du 27 septembre 2019 dans le dossier # 00028715-1 – 77012 (15) – 2019-09-13-14 ;

ATTENDU que les travaux visés par cette subvention ont été entièrement complétés au 16 septembre 2019 par Pavages Multipro inc. pour un montant global total de 71 232.30 \$ sur la montée Gagnon ;

ATTENDU que les travaux devaient être terminés et que la demande de versement doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2019 selon les modalités d'application du programme 2018-2021 à l'article 6.8 ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la déclaration des dépenses pour les travaux précités exécutés pour un montant total subventionné de 20 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

QUE ce conseil autorise le trésorier remplaçant, monsieur Georges Robitaille, à transmettre le formulaire de demande de versement de la subvention au montant précité dûment complété au ministère des Transports avec les documents afférents, le cas échéant.

7130-11-2019

6. i) RAPPORT ET ATTESTATION DE DÉPENSES POUR SUBVENTION 2019 – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLETS PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION ENVELOPPE POUR DES PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX – DOSSIER # 00027694-1 – 77012 (15) – 2018-07-25-35.

ATTENDU la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accordée pour l'amélioration du réseau routier au montant de 20 000.00 \$ telle que confirmée à la lettre du ministre, monsieur François Bonnardel, datée du 8 février 2019 dans le dossier # # 00027694-1 – 77012 (15) – 2018-07-25-35;

ATTENDU que les travaux visés par cette subvention ont été entièrement complétés au 26 juillet 2019 en régie interne pour un montant global totalisant plus de 225 000.00 \$ sur la montée Gagnon ;

ATTENDU que les travaux devaient être terminés et que la demande de versement doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2019 selon les modalités d'application du programme 2018-2021 à l'article 6.8 ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux précités exécutés sur la montée Gagnon pour un montant subventionné de 20 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

QUE ce conseil autorise le trésorier remplaçant, monsieur Georges Robitaille, à transmettre le formulaire de demande de versement de la subvention au montant précité dûment complété au ministère des Transports avec les documents afférents, le cas échéant.

7131-11-2019

6. j) DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL.

ATTENDU que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état ;

ATTENDU que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes ;

ATTENDU que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes ;

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route ;

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités ;
- b) L'accès difficile aux programmes existants ;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- d) La pérennité des infrastructures ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) et appuie leur démarche pour la demande de constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités ;
- b) L'accès difficile aux programmes existants ;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- d) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la députée, madame Nadine Girault afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.

7132-11-2019

6. k) PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – RAPPORT FINAL.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU le bilan de la programmation finale de travaux tel que préparé par le trésorier remplaçant, monsieur Georges Robitaille, et jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation finale de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement).

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Le conseiller, monsieur Raymond St-Aubin, fait rapport au conseil.

La conseillère, madame Lisiane Monette, fait rapport au conseil.

7133-11-2019

7. b) COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RENOUELEMENT DE MANDATS.

ATTENDU le règlement # 78-2014 constituant le Comité consultatif sur l'Environnement et établissant les dispositions de régie interne ;

ATTENDU l'article 3.1 stipulant les dispositions relatives au nombre par catégorie de membres permanents nommés par le conseil ;

ATTENDU la volonté des membres de ce conseil de renouveler les mandats des membres actifs et d'ajouter un membre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède au renouvellement des mandats de monsieur Mario L'Écuyer et monsieur Alexandre Morin pour un mandat respectif d'une durée de deux (2) ans.

7134-11-2019

7. c) COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT – RENOUELEMENTS DE MANDATS.

ATTENDU le règlement # 77-2014 constituant le Comité consultatif sur l'environnement et établissant les dispositions de régie interne ;

ATTENDU l'article 3.1 stipulant les dispositions relatives au nombre par catégorie de membres permanents nommés par le conseil ;

ATTENDU la volonté des membres de ce conseil de renouveler les mandats des membres actifs et d'ajouter un membre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Raymond S-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède au renouvellement des mandats de monsieur Maxime Brochu et monsieur Donald McMahon pour des mandats respectifs de deux (2) ans.

7135-11-2019

7. d) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2019-DM-00040 – 247, RUE DU LAC-MARIER – DIMENSIONS ET SUPERFICIES DE 3 NOUVEAUX LOTS.

Étude de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 128-2018-Z et de lotissement # 128-2018-L qui aurait pour effet de permettre de régulariser 3 nouveaux lots ayant une superficie et un frontage au chemin comme suit

1. 2 900,7 mètres carrés et 45,71 mètres de frontage ;
2. 3 699,9 mètres carrés et 45,72 mètres de frontage ;
3. 3 735,3 mètres carrés et 45,70 mètres de frontage ;

au lieu des 4 000 mètres carrés et 50 mètres prescrits aux article 6.3.3 et à l'article 18.3.3.

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée # 2019-DM-00040 pour la propriété située au 247, rue du Lac-Marier ;

ATTENDU que les futurs lots concernés seront situés dans la zone V-50 ;

ATTENDU le plan d'opération cadastrale fourni par M. Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, sous la minute 3982, numéro de dossier 1355 ;

ATTENDU qu'un effort substantiel a été donné afin de rapprocher le plus possible les lots créés de la conformité réglementaire ;

ATTENDU que, dans les circonstances, la dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance de propriété des propriétaires voisins ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U.-2019-050 ;

ATTENDU l'avis tel que publié le mercredi 23 octobre 2019 à l'effet qu'une demande de dérogation mineure # 2019-DM-00040 serait entendue à la présente séance ;

La mairesse, madame Gisèle Dicaire, invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées. Aucun commentaire de l'assistance.

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande # 2019-DM-00040 concernant la création de trois nouveaux lots tel qu'il appert à la minute # 3982 du 8 octobre 2019 modifié le 15 octobre 2019 de l'arpenteur au dossier, M. Philippe Bélanger, pour l'actuelle propriété sise sur le lot 5 308 971 et le lot voisin # 5 308 973 située au 247, rue du Lac-Marier telle que présentée.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

7136-11-2019

7. e) DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE # 2019-PIIA-00041 – 7, RUE DU DOMAINE-BRIÈRE.

ATTENDU que le règlement de zonage 128-2018-Z autorise l'habitation unifamiliale dans la zone C-22 sujette au plan d'implantation et d'intégration architecturale du village ;

ATTENDU la demande de permis déposée assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro # 2019-PIIA-00041 pour le projet de construction d'une remise situé au 7, rue du Domaine-Brière ;

ATTENDU le respect de l'harmonie entre la remise et la résidence, ainsi qu'avec le secteur environnant ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U.-2019-051 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande # 2019-PIIA-00041 concernant la construction d'une remise au 7, rue du Domaine-Brière telle que présentée.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

7137-11-2019

7. f) DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE # 2019-PIIA-00042 – 74, RUE DE LA MONTAGNE-VERTE.

La conseillère, madame Lisiane Monette, déclare son conflit d'intérêts et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU que le règlement de zonage 128-2018-Z autorise l'usage de projet intégré d'habitation dans la zone R-48 sujette au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU la demande de permis déposée assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro # 2019-PIIA-00042 pour le projet de construction situé au 74, rue de la Montagne-Verte ;

ATTENDU que les critères visés pour l'étude de conformité de la demande ne sont pas respectés au plan qui ne reflète pas pour la toiture une pente minimale de 3/12 ;

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U.-2019-052 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse la demande # 2019-PIIA-00042 concernant la construction au 74, rue de la Montagne-Verte telle que présentée.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

7138-11-2019

7. g) REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ANALYSES D'EAU DE LACS - ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES - DEMANDES 2019.

ATTENDU les dispositions de la politique de soutien aux organismes # 135-2019 telle qu'adoptée le 21 janvier 2019 par la résolution # 6699-01-2019 ;

ATTENDU la recommandation telle que formulée après analyse des factures d'analyses d'eau soumises par les associations au directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accueille favorablement les demandes des associations et la recommandation précitée et autorise le Service de la trésorerie à procéder aux remboursements d'une partie des factures selon les montants soumis tel qu'il appert au tableau ci-dessous :

Remboursement des analyses d'eau des associations de lac 2019

Associations	Factures		Remboursement (50 %) plafonné à 400.00 \$
Association des propriétaires du Lac Ashton	Les moules zébrées	240.00 \$	120.00 \$
Association du Lac Walfred	Les moules Zébrées	165.00 \$	82.50 \$
Association des propriétaires et résidents du Lac Croche Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson-Estérel	Les moules zébrées	300.00 \$	388.00 \$
	RSVL	476.00 \$	
Association citoyenne du Lac de l'Alchimiste	RSVL	476.00 \$	238.00 \$
Association des résidents du Lac Clair Inc.	Les moules zébrées	816.00 \$	400.00 \$
Association pour la protection des lacs Charlebois et des Sommets	Les moules zébrées	576.00 \$	288.00 \$
Association du Lac des Îles d'Entrelacs	Les moules zébrées	108.00 \$	54.00 \$

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 02-47010-444.

7139-11-2019

7. h) MODIFICATION DE L'HORAIRE 2020 – ÉCOCENTRE.

ATTENDU la planification de l'horaire et du budget en ce qui concerne l'écocentre pour l'année 2020 ;

ATTENDU la volonté du conseil de réduire la plage horaire de services offerte à la clientèle pour l'ouverture de l'écocentre selon l'étude d'achalandage effectué et la faible fréquentation constatée entre 8 h et 9 h ;

ATTENDU la volonté d'éviter des dépôts sauvages dans les chemins, résultant d'heures d'ouverture trop peu flexibles ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, pour la révision de l'horaire et du budget à 36 100.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la modification d'horaire comme suit :

- Saison estivale jusqu'au 1^{er} novembre 2020 :
Ouverture 7 jours sur 7 de 9 h à 16 h ;
- Saison hivernale :
Ouverture les mardis, jeudis et samedis, de 9 h à 16 h.

7140-11-2019

7. i) ACHAT D'UN CONTENEUR POUR ENTREPOSAGE DE BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES À L'ÉCOCENTRE.

ATTENDU les besoins de la Ville pour l'entreposage des bacs de recyclage, de résidus ultimes et de matières putrescibles dans un endroit fermé ;

ATTENDU la proposition d'achat d'un conteneur de 40 verges de Conteneurs SEA pour un conteneur usagé ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et autorise l'achat d'un conteneur usagé de Conteneurs SEA pour un montant n'excédant pas 3 500.00 \$, frais de transport et manutention inclus, livré à l'écocentre municipal au 245, chemin Masson (montant de 4 024.13 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable à même le fonds d'administration.

8. COMMUNICATIONS, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

8. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Madame la conseillère, Marie-Claude Déziel, fait rapport au conseil.

7141-11-2019

8. b) PROGRAMMATION ET ACTIVITÉS DE LAC MASSON EN FÊTE – CONTRATS ET MANDATS HIVER 2020.

ATTENDU les activités prévues dans le cadre de Lac Masson en Fête 2020 telles que décrites à la programmation des samedis 1^{er}, 8, 15 et 22 février 2020, aux contrats liés à ces événements, à l'impression de documents et à leur promotion ;

ATTENDU la recommandation de la coordonnatrice loisirs, événements et culture, madame Cassandra Carette, pour procéder au préalable aux préparatifs et à l'octroi de certains contrats ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la tenue de ces événements sur le lac Masson et au Pavillon Violette-Gauthier tel qu'il appert à la programmation précitée laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante pour un montant global de 27 406.51 \$ toutes taxes comprises.

QUE ce conseil mandate la coordonnatrice, loisirs, événements et culture, madame Cassandra Carette, à signer pour et au nom de la Ville les contrats afférents aux différentes activités et à procéder dans ce dossier dans les meilleurs délais et autorise le Service de la trésorerie à acquitter les factures en temps et lieu.

QUE ces dépenses soient réparties aux postes budgétaires # 02-70160-447, # 02-70160-640, # 02-70160-494 et # 62-62200-341 selon la programmation déposée.

7142-11-2019

8. c) TARIFICATION ET PROGRAMMATION DES COURS ET ACTIVITÉS HIVER 2020.

ATTENDU la préparation par la coordonnatrice loisirs, événements et culture, madame Cassandra Carette, de la programmation des activités et cours de loisirs pour la saison d'hiver 2020 (janvier à mars) et les tarifs associés à chacun de ces cours ou activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les activités proposées de même que les tarifs exigés à la programmation des activités Hiver 2020 laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

7143-11-2019

8. d) RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES À TRAVERS L'ART DU PORTRAIT 2020-2021.

ATTENDU le projet « Rencontres intergénérationnelles à travers l'art du portrait » 2020-2021 déposé par la Maison de la famille des Pays-d'en-Haut en collaboration avec l'artiste, portraitiste et enseignante Annie-Claude Picard au programme « Culture et inclusion 2020-2021 » du ministère de la Culture et des Communications ;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans la mission de la Ville en offrant un projet culturel et intergénérationnel original auprès des jeunes et des aînés de toutes conditions qui habitent notre communauté ;

ATTENDU que ce projet favorise la découverte des talents artistiques tout en favorisant l'expression de soi, la rencontre, l'intégration des personnes isolées et le passage de l'histoire ;

ATTENDU que ce projet peut être intégré à même une programmation d'activités offertes en partenariat en ce qui a trait à sa promotion et sa localisation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil appuie la candidature de la Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut pour l'obtention de cette subvention y voyant un potentiel d'ateliers riches en échanges intergénérationnels agréables pour sensibiliser nos jeunes et nos aînées et l'offre d'une activité artistique localement.

9. CORRESPONDANCE.

9. a) LETTRE DE LA MINISTRE ANDRÉ LAFOREST, MAMH – PARTENARIAT 2020-2024 : POUR DES MUNICIPALITÉS ET DES RÉGIONS ENCORE PLUS FORTES.

La mairesse, madame Gisèle Dicaire fait lecture de la lettre du 11 novembre 2019 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay- Lac-Saint-Jean, madame Andrée Laforest, relative au partenariat 2020-2024.

10. AFFAIRES NOUVELLES.

7144-11-2019

10. a) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 106-2018-A01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 106-2018 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE, MOTONEIGES OU VÉHICULES TOUT-TERRAIN, SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX AFIN D'AJOUTER UNE TRAVERSE DE MOTONEIGES SUR LE CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD ET SUR LE CHEMIN DE CHERTSEY (SENTIER 43).

ATTENDU l'adoption du règlement # 106-2018 permettant la circulation des véhicules hors route, motoneiges ou véhicules tout-terrain, sur certains chemins municipaux et son entrée en vigueur le 21 mars 2018 ;

ATTENDU la requête du Club d'Autoneige Blizzard pour permettre la traverse du chemin Fridolin-Simard et du chemin de Chertsey pour le sentier numéroté 43 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les dispositions de l'article 5 du règlement ;

ATTENDU l'avis de motion dûment donné et le dépôt du projet de règlement à cet effet à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2019 par la mairesse, madame Gisèle Dicaire ;

ATTENDU la présentation du projet de règlement à cette même séance ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement dans les délais requis et ont déclaré l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement portant le numéro *106-2018-A01 modifiant le règlement # 106-2018 permettant la circulation des véhicules hors route, motoneiges ou véhicules tout-terrain, sur certains chemins municipaux* qui fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit et que ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi suivant son avis public de promulgation.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

7145-11-2019

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 20 h 44, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Mairesse

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière